

## ALGERIE TELECOM

### DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - JIJEL

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 50 /2025

Jijel le : 16.04.2025

## MISE EN DEMEURE

### \* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **BOULDJEDRI ZAHREDDINE** représentée par son gérant  
Mr **BOULDJEDRI ZAHREDDINE**, sis à **ZAHER - EL MILIA**

### \* Identification de l'opération

- Contrat N° : CONTRAT N° : 74/AT/DO JIJEL/SDT/DRA/2024
- ODS de démarrage des travaux : 51 du 17.02.2025
- Projet : **RESEAU FTTH ODN . MEHARKA2.**
- date d'ouverture : 25.03.2025

### \* Objet de la mise en demeure :

Suite à une visite du chantier effectuée par nos services techniques, un constat de retard dans la réalisation des travaux a été fait **absence de moyennes humains et matériels** édictés par les engagements (voir annexe N° 06 ET N°07 du cahier des charges) et le non-respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous êtes mise en demeure afin d'avancer votre cadence des travaux ainsi le renforcement des moyen humain et matériels est-ce-la dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

### \* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

### \* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputable dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

Sous Directeur Technique Opérationnel P/I

**BEY Amine**

Le Directeur  
ALGERIE TELECOM  
Direction Opérationnelle des Télécommunications  
Wilaya de JIJEL  
Signé: ALLAB Loukmane